

Tanguy de Wilde

## **L'utopie d'un empire belge**

*A priori*, il y a quelque incongruité à évoquer un empire belge. La Belgique elle-même n'émerge des empires que tardivement. Et quand elle advient à la réalité étatique en 1831, la séparation avec les Pays-Bas septentrionaux entraîne *de facto* la perte des Indes néerlandaises, bastion insulaire qui aurait pu constituer un marchepied impérial. De surcroît, le jeune État à qui est imposée une neutralité permanente doit dans un premier temps affirmer son existence pour faire face aux armées hollandaises et à l'incertitude de son assise territoriale. Tourner le regard vers l'outre-mer n'est pas une priorité immédiate. Mais les deux premiers souverains étudieront méthodiquement les possibilités d'assurer à la Belgique de nouveaux débouchés commerciaux de par le monde, sans grand succès avant l'aventure congolaise.

Faut-il dès lors faire un saut dans le temps et se projeter au lendemain de la conférence de Versailles? Certes, après la Première Guerre mondiale, Berlin est dépossédé de ses colonies et

une partie de l'Afrique orientale allemande (le Ruanda-Urundi) est attribué à la Belgique sous la forme d'un mandat de la Société des Nations (SDN). Joint au Congo devenu belge en 1908, y a-t-il là un empire à trois composantes ? Il est difficile de l'affirmer, au moins pour deux raisons. Les territoires d'outre-mer, certes plus de quatre-vingt fois plus étendus que la Belgique, sont tous situés au centre de l'Afrique alors que les empires se déploient généralement sur plusieurs continents à l'instar de celui de Charles Quint « sur lequel le soleil ne se couchait jamais ». En outre, les territoires sous mandat SDN sont *a priori* des possessions temporaires à administrer par une tutelle pour leur permettre à terme de voler de leurs propres ailes. À la rigueur, on aurait pu considérer le Congo léopoldien puis belge comme un empire africain puisqu'il réunissait dans des frontières nouvelles une série de populations que la distance n'avait jamais mises en contact jusque-là.

Cela étant, l'aspiration à un empire belge authentique, étendu aux quatre coins du globe demeurera une utopie qui anima surtout l'esprit du duc de Brabant, le futur roi Léopold II. Héritier au destin tout tracé, ce dernier n'est pas du genre à sommeiller dans la salle d'attente du graal monarchique toujours déjà promis. Au contraire, il se projette dans un avenir plus grandiose que le petit pays neutre sur lequel il lui reviendra de régner sans vraiment gouverner, en vertu du système constitutionnel de la Belgique. L'esprit d'entreprise, voire d'aventure, s'immisce ainsi dans ce qui est une perspective sûre : le trône.

Le jeune homme est ambitieux et il voit grand. Comme il ne peut encore rien décider, il voyage à la fois sur les continents et à la manière de Jules Verne, en dessinant des scénarios fictifs. Léopold n'a pas vingt ans quand il rêve de se muer en Garibaldi pour achever l'œuvre des révolutionnaires de 1830. Il s' imagine récupérer les provinces perdues et s'emparer *manu militari* d'autres territoires des Pays-Bas. Tailler des croupières dans l'Empire ottoman le tente aussi : il se verrait bien libéra-

teur de Constantinople et, à l'occasion d'une crise européenne, se positionnerait aisément pour se faire proclamer empereur d'Orient à la manière sarde. Si le royaume qui lui reviendra est petit, sa détermination à le faire grandir est d'emblée bien présente. On met souvent en exergue une exhortation exprimée dès 1861, dans ses notes d'un voyage au Tyrol rédigées à Wildbad-Gadstein : « Il faut qu'un jour le drapeau belge flotte dans les cinq parties du monde. La Belgique doit devenir la capitale de l'Empire belge qui se composera, Dieu aidant, des îles du Pacifique, de Bornéo, de quelque point de l'Afrique et de l'Amérique, et enfin de portions de la Chine et du Japon. Voilà mon but, je suis seul à le poursuivre, en surexcitant la fibre nationale, je me crée des apôtres et des soutiens. Bruxelles, (...), deviendra une ville hors ligne. La principale et la plus belle agglomération de la Belgique, devenue elle-même la capitale, le centre de l'Empire belge tel que je l'ai défini »<sup>1</sup>. Ces pensées chimériques sont pleines d'enseignements, au-delà même des rêves d'expansion. Quand le duc de Brabant note à la fois qu'il est « seul » à poursuivre ce dessein tout en se créant « des apôtres et des soutiens », il indique une réalité. Avec certains collaborateurs, il est en train de se construire un « arsenal » documentaire pour l'exploration géographique. Mais très vite aussi, il perçoit l'immobilisme et une certaine indifférence de ses compatriotes, « avocats de l'étouffement de la Belgique à l'intérieur de ses frontières actuelles ». Et un peu plus tard, le futur monarque se lamentera avec lyrisme : « Vingt-sept ans déjà et occupé à quoi ? Hélas des vœux stériles, des efforts malheureux pour l'agrandissement et le développement de la patrie, voilà mon modeste et triste bilan »<sup>2</sup>.

Après l'accession au trône, la quête impériale s'inscrit dans

---

1 Sur tout ceci, cf. V. Dujardin, V. Rosoux et T. de Wilde (dir.), *Léopold II. Entre génie et gêne. Politique étrangère et colonisation*, Bruxelles, Racine, 2009, en particulier les contributions sur « Léopold II et sa doctrine coloniale du Duc de Brabant à 1885 » (J. Vandersmissen) et sur « Léopold II et la représentation impériale dans la littérature » (T. de Wilde).

2 *Ibid.*

un « grand dessein », un programme royal pour l'avenir de la Belgique que Léopold II explicitera en 1888 dans une lettre à son frère, Philippe : « Ce pays ne s'inquiète pas assez de son avenir et n'a pas de politique. Il importe hautement que la maison royale en ait une. Si les Hohenzollern, si la maison de Savoie, si les Habsbourg n'avaient pas eu de politique, où en seraient-ils ? Notre politique se résume en quatre mots : la patrie doit être forte, prospère, par conséquent posséder des débouchés à elle, belle et calme »<sup>3</sup>. On a là tout ce que voulut être Léopold II et, pour une large part, fut réalisé par lui : un médiateur entre les intérêts partisans, un roi bâtisseur pour embellir la patrie, un entrepreneur économique et colonial, un commandant en chef soucieux de la défense du territoire face aux périls et aux pièges de la neutralité. Concernant l'outre-mer, le Congo ne lui apparaît que comme une étape. En 1892, il persiste encore à dessiner des contours d'un empire potentiel, comme le rapporte de Béthune, vice-président du Sénat à l'époque : « Pour moi, je voudrais faire de notre petite Belgique avec ses six millions d'habitants la capitale d'un empire immense ; et cette pensée, il y a moyen de la réaliser. Nous avons le Congo ; la Chine est en période de décomposition ; les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal sont en décadence ; leurs colonies seront un jour au plus offrant. (...) je crois qu'au Siam aussi il y a quelque chose à faire. Mais c'est un gros morceau ! »<sup>4</sup>. Voilà la fantasmagorie de l'empire belge...

Pour conclure, il faut bien évidemment rappeler qu'au-delà du XIX<sup>e</sup> siècle, la notion même d'empire changera de contexte et de sens : de territoriale ou maritime, la puissance impériale prendra des formes idéologiques après bien des affrontements sanglants et une décolonisation progressive. Et la Belgique

---

3 Cité par J. Stengers, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831*, Gembloux, Duculot, 1992, p. 27.

4 Cité par J. Willequet, *Le Baron Lambermont*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1971, p. 110.

trouvera dans l'Alliance atlantique et l'intégration européenne l'équivalent fonctionnel des empires protecteurs et bienveillants, avec l'utopie ultime des États-Unis d'Europe comme y aspirera encore au début du XXI<sup>e</sup> siècle un Premier ministre belge<sup>5</sup>.

---

5 G. Verhofstadt, *De Verenigde Staten van Europa*, Uitgeverij Houtekiet, 2005. En traduction française, *Les États-Unis d'Europe*, coll. Voix politiques, Bruxelles, Éditions Luc Pire, 2006.